



Procès-verbal
séance du Conseil Municipal du 7 Février 2025

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 + 1 procuration Voix délibérantes : 14	L'an 2025, le Vendredi 7 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Tours-sur-Meymont, sous la présidence de Monsieur Denis COMBRIS, Maire. Date de convocation : le 23/01/2025	Année : 2025 Séance : 001
--	--	--

Présents : Messieurs COMBRIS D - SAÏS W - MÉNIER L - RIONNET R - CHOMETTE J - FROUART J.M - PONS S - BOITHIAS L - CROZIER H - GROISNE D - MICOLON DE GUÉRINES C - Mmes TAILHANDIER P - CHABRIER-PEYRET M - NIVET E a donné pouvoir à CHABRIER-PEYRET M

Absent : RODARIE S

Secrétaire de séance : GROISNE David

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 11/10/2024 et du 06/12/2024. Les deux PV sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour comme suit : abandon de la délibération sur la performance assainissement, ajout d'une délibération pour approuver l'adressage des villages, ajout de la délibération pour la révision de la redevance assainissement pour 2025, ajout délibération pour l'autorisation de l'implantation d'un poste de transformation ENEDIS à Clairmatin. La demande est acceptée à l'unanimité.

Mme Nivet a envoyé un mail indiquant qu'elle ne pourra être présente et posant des questions concernant les travaux à réaliser chez elle pour l'évacuation de l'eau. Le conseil a bien pris note de ses interrogations.

◆ **Approbation du système d'adressage des villages**

Monsieur le Maire expose le système choisi pour l'adressage des villages de la commune. Il s'agit simplement de l'ajout d'une numérotation des maisons.

Chaque village, en partant du bourg, est numéroté comme suit : à droite les nombres pairs, à gauche les nombres impairs.

A chaque intersection on ajoute une centaine. Les intersections à droite seront numérotées en centaines pairs (200, 400, ...) et à gauche en centaines impairs (100, 300, ...).

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce système de numérotation pour l'adressage des villages.

◆ **Choix de l'entreprise pour l'achat des plaques pour l'adressage**

Monsieur le Maire présente les devis réalisés auprès de deux fournisseurs au Conseil Municipal, pour l'achat des plaques de numérotation, ainsi que des plaques d'indication de la numérotation (ex : de 100 à 199, de 200 à 299, ...).

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- choisit d'effectuer l'achat auprès de l'entreprise SEDI
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025

◆ Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FIC 2025 pour

l'adressage des villages

Monsieur le Maire, fait une présentation des devis concernant les fournitures nécessaires à l'adressage des villages de la commune afin d'instruire un dossier de demande de subvention au titre du FIC –programme 2025.

L'estimation prévisionnelle s'élève à un total de 4512 € HT

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, par 14 voix pour :

-Approuvent le projet de ces travaux et le plan de financement établi

-Sollicitent l'octroi d'une subvention qui correspondrait à 40 % du montant HT soit 1805 € environ.

-Chargent Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires à ces travaux au budget 2025.

◆ Révision du montant de la redevance assainissement applicable en 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la redevance assainissement était restée inchangée à savoir 2.20€/m3 d'eau consommé, lors de la séance du conseil municipal du 15/09/2023.

Il propose aux membres du conseil municipal de réviser ce tarif qui correspondra aux redevances encaissées en 2025, dues par les propriétaires des maisons rattachées au réseau. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour, décide de maintenir le tarif à 2.20€/m3 d'eau consommée pour les factures qui concerneront la période allant de mai 2024 jusqu'à la date de relevé des compteurs d'eau.

Le forfait fixé à 15 € par an et par maison raccordée depuis la délibération du 12 juillet 2011 reste inchangé.

◆ Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur une parcelle communale

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé ENEDIS, par convention de servitude en date du 29/06/2023, à implanter un poste de transformation sur la parcelle ZS 78 située au lieu-dit Clairmatin - 63590 Tours-sur-Meymont, moyennant une indemnité globale et définitive de 20 euros.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise cette mise à disposition et habilite Monsieur le Maire à signer l'acte définitif.

Questions Diverses

▪ Par Mail du 03/01/2025, Olivier Groisne a indiqué avoir eu des soucis avec des chaises de la salle des fêtes qui se sont cassées. Les chaises cassées ont été jetées. La mairie va faire budgétiser l'achat de 200 chaises ainsi que 20 tables. Et en 2026, il faudra prévoir l'achat de nouvelles chaises pour la salle Mallet.

▪ M MENIER fait passer aux conseillers, le tableau récapitulatif du temps passé pour chacune des tâches réalisées par l'agent technique sur l'année 2024.

M BOITHIAS : ce n'est pas normal que l'agent aille à la station lorsqu'il est en vacances

M RIONNET : rappelle qu'il avait demandé de faire chiffrer l'installation de vannes automatiques

M SAIS : il faut aussi un contrôle visuel de l'ensemble de l'installation même si les vannes sont automatiques

Mme TAILHANDIER : il est nécessaire de faire une fiche de process pour faciliter les interventions en cas de remplacement de l'agent

Le conseil soumet l'idée de questionner l'agent pour qu'il devienne membre du Comité d'Organisation de la Foire de la St Géraud

▪ Le grillage de la station devrait être réparé le lundi 10/02/2025.

▪ Le parcours Rand'Auvergne passera par la commune le 28 et 29 juin 2025. La Mairie autorise le passage sur les terrains communaux.

▪ Concernant le cimetière, il est rappelé que la procédure de reprises des concessions abandonnées va prendre fin cette année. Cependant, avant de relever les tombes concernées, il faudrait en amont préparer un nouvel ossuaire et prévoir un système permettant de répertorier les noms des gens afin qu'ils soient conservés dans un devoir de mémoire et également pour faciliter les recherches généalogiques. Il est également important que le cimetière ait un dépositaire.

De plus, lorsque la relève des tombes commencera il sera nécessaire de fixer le tarif de vente des concessions selon si c'est un caveau ou non et du nombre de places qu'elles peuvent contenir. Il faudra donc refaire le règlement en fonction des choix qui seront faits. [Pour info : une réunion sera organisée à la fin de la reprise des concessions avec M DELASPRE]

▪ Le notaire chargé de la succession de Mme RAYMOND Jeanne a informé que la maison située en face de la mairie allait être mise en vente.

▪ Suite au courrier du 14/01/2025, le département propose l'adhésion au label « villes et villages Fleuris ». Le conseil municipal après en avoir délibéré, refuse d'adhérer.

▪ Par mail du 03/02/2025, Ciné Tours, suite à la séance Ciné Discussion du 28/01/2025 pendant laquelle une collation était proposée (soupe, gâteaux, boissons chaudes) refuse de payer les 30€ du ménage. Le conseil municipal rappelle que la participation au ménage est obligatoire. Une réponse par mail sera faite en ce sens.

▪ M MENIER expose la possibilité de prendre un arrêté concernant notamment le déneigement des trottoirs. Un modèle sera envoyé aux conseillers pour relecture, correction et modification.

▪ M De GUERINES demande au Maire la raison du refus de la demande de Déclaration Préalable de son frère.

M FROUART : C'est inadmissible, d'après l'article 85, les piscines ne sont pas interdites

M le Maire : la semaine prochaine nous appellerons le service de l'Adit, mandatée par la mairie pour traiter les dossiers d'urbanisme, pour connaître les précisions de ce refus.

▪ Au lieu-dit Fridonnet, un mur en pierres sèches qui soutient la route est en train de tomber. Sauf qu'il a été réhaussé d'un rang de parpaing et une haie de thuyats a été plantée dessus.

▪ Suite à la visite pour le fredon, quelques recommandations ont été faites pour les jardinières situées au bout de la place de la mairie, ainsi que pour la haie située vers la halle en bois. Une journée technique (Gestion durable des espaces publics) est organisée par la communauté de commune ALF.

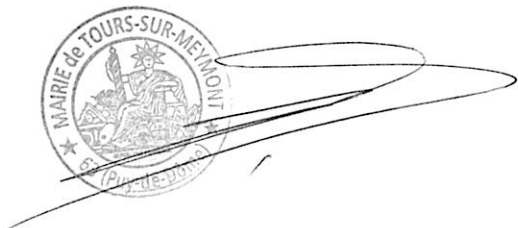
▪ M SAIS informe le conseil concernant le sinistre de l'Eglise contre M LIGER, l'expertise avait eu lieu en décembre 2023, mais l'expert n'a toujours pas rendu son rapport malgré de nombreuses relances téléphoniques et par mail.

M GROISNE : va contacter l'assureur et voir s'il peut faire avancer le dossier.

Après ce débat et à l'écoute, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

Le Maire, Denis COMBRIS

Le Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several horizontal strokes.

